

Les comptes administratifs 2022 d'Aignan approuvés par le Conseil municipal

Le budget correspondant avait été rejeté



Les comptes administratifs 2022 d'Aignan approuvés par le Conseil municipal

On se souvient que le budget primitif 2022 avait été rejeté par une majorité de 8 voix contre 7. Or la majorité sortie des urnes en 2020 comportait 8 voix et la minorité d'opposition, 7. C'était une majorité fragile, comme la suite l'a prouvé.

Contexte de l'approbation des comptes 2022

Il s'est trouvé que l'une des conseillères municipales, élue avec la majorité, a donné pouvoir à un conseiller d'opposition pour voter avec celle-ci contre le budget primitif.

L'occasion de ce rejet était le projet de faire isoler le bâtiment de la gendarmerie actuelle, qui doit être vendu, alors qu'une gendarmerie toute neuve est en projet.

Refusé, le budget a été soumis à la préfecture et à la Cour des comptes qui l'ont validé. Noter que pour arranger les choses, la municipalité en a, ensuite, retiré le projet d'isolation de la gendarmerie actuelle.

Depuis le rejet du budget primitif, Géraldine Daly n'est plus apparue aux réunions du Conseil municipal.

Curieusement, les comptes administratif 2022 ont été approuvés par 7 voix contre 7, (le maire ne votant pas) et Mathieu Barnadas (de l'opposition) a voté lui-même contre et – avec le pouvoir – il a fait voter Géraldine Daly pour !

Comptes administratifs 2022 - Fonctionnement

On remarque que, si les dotations ont subi une baisse de 30 000 euros environ ((330 327,99 euros contre 362 020,00 prévus), les impôts ont rapporté 48 000 euros de plus (461 930,52 euros contre 413 507,00 prévus).

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réalisées est de 803 357,57 euros contre 1 361 191,00 euros prévus. Ce total comprend, entre autres :

295 431,72 euros de charges à caractère général

333 881,03 euros de charges de personnel

134 600,03 euros de charges de gestion courante

29 036,00 euros de transfert entre sections.

Recettes de fonctionnement

Le total des recettes réalisées s'établit à 1 083 631,61 euros contre 1 041 108 euros prévus. Ce total comprend, entre autres :

141 704,02 euros de produits, services et ventes diverses

461 930,52 euros d'impôts et taxes

330 327,99 euros de dotations et participations

139 611,21 euros d'autres produits de gestion courante.

Comptes administratifs 2022 – Investissement

Dépenses d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 245 192,70 euros contre 674 557 prévus. Ce total comprend, entre autres :

179 794,89 euros contre 577 169,00 prévus (reste à réaliser : 40 963,99 euros)

65 397,81 euros pour les emprunts.

Recettes d'investissement

Le total des recettes réalisées s'établit à 344 808,09 euros, contre 787 034,00 prévus. Ce total comprend, entre autres :

100 000 euros d'emprunts (exactement le montant prévu)

21 335,23 euros de dotations et fonds divers (contre 11 408,00 prévus)

194 036,00 euros d'excédents de fonctionnement capitalisés (idem le montant prévu).

Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement : 600 367,34 euros

Affectation complémentaire en réserve : 53 766,00 euros

Investissement déficit reporté : 12 862,01 euros

Résultat reporté en fonctionnement : 546 591,34 euros.

N.B. - Sur la photo du haut de page: Chantal Samiguet, 1ère adjointe au maire et Gérard Pérès, maire d'Aignan.



Le conseil municipal lors de la réunion



Jean-Yves Darbas distribue les documents



Patrick Letellier, Mathieu Barnadas et Michel Chanut



Gérard Pérès